

01 PÔLE ADMINISTRATION, JURIDIQUE & FINANCES

Notes eFFBB à destination des clubs

Les notes de la FFBB transmises via eFFBB et marquées à destination des clubs sont indiquées ci-dessous. Nous vous invitons à consulter régulièrement eFFBB afin de contrôler les informations qui pourraient directement vous intéresser.

- [3x3 Rappel Candidature à l'organisation d'un Open Plus - Superleague Open 2026.pdf](#)
- [Annexe 1- 3X3 Appel à candidature Open Plus 2026.pdf](#)
- [Annexe 2 - 3X3 Cahier des charges Open Plus 2026.pdf](#)
- [Annexe 3 - Annexes Cahier des charges Open Plus 2026.pdf](#)
- [Journées de l'arbitrage La Poste 2025.pdf](#)

Pour pouvoir accéder à ces notes, vous devez vous connecter en utilisant votre compte eFFBB, à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe. Pour mémoire, votre identifiant est votre numéroidformatiquedeclub@ffbb365.com Si vous n'avez plus votre mot de passe rattaché à ce compte, n'hésitez pas à le demander à votre Président et si ce dernier ne le connaît pas, merci de contacter l'assistance eFFBB (assistanceeffbb@ffbb.com) en leur communiquant votre numéro informatique de club afin qu'ils puissent réinitialiser votre accès.

Communication

Fête du Sport – 14 septembre 2025



Pour faire vivre l'héritage des Jeux au plus près des territoires, la Fête du Sport s'appuie sur une stratégie de labellisation nationale, en partenariat avec l'opération *Sentez-Vous Sport* portée par le CNOF.

Dans ce cadre, tous les clubs, associations et collectivités peuvent organiser un événement labellisé (déclaration en ligne via [https://www.sports.gouv.fr/fete-du-](https://www.sports.gouv.fr/fete-du-sport-labellisez-vos-evenements-9813)

[sport-labellisez-vos-evenements-9813](https://www.sports.gouv.fr/fete-du-sport-labellisez-vos-evenements-9813) qui sera prise en compte par la DRAJES/Direction Régionale Jeunesse et sports). Il suffit de s'inscrire via le lien précédent.

La Fête du Sport sera un lieu festif et convivial, ouvert à tous les publics pour la pratique et l'initiation au sport, dédié au sport bien-être et mettant en avant ceux qui pratiquent le sport, athlètes, para-athlètes, bénévoles, cadres du sport, etc.

Candidatures événements et formations 2025/2026

Chaque club est invité à compléter le formulaire disponible [en cliquant ici](#) pour les **événements et formations du Comité à organiser pendant la saison 2025/2026**.

Vous devez indiquer pour chaque organisation si votre club est candidat ou non. Ce formulaire (une saisie par club) doit être renseigné **pour le 22 août 2025** au plus tard.

Les clubs retenus seront annoncés lors du Campus Départemental.

Informations clubs - saison 2025-2026

Chaque club a reçu par mail (Correspondant et Président) une demande de mise à jour des coordonnées des membres élus. Il est essentiel que ces informations soient à jour car ce sont les seules qui serviront pour tout contact de la part du Comité.

Il est capital de vérifier les informations et surtout que **l'intégralité des renseignements soient saisis (nom, Prénom, fonction, adresse postale, adresse électronique, téléphone, etc..)**.

Afin d'être au plus vite à jour sur les bonnes coordonnées, merci de nous communiquer dès à présent, et si besoin tout au long de l'année, les éventuelles modifications à apporter (nouveaux membres, changement de téléphone, adresse électronique, adresse postale, etc.).

Tous les élus du Conseil d'Administration (PRÉSIDENT, CORRESPONDANT, TRÉSORIER, RÉFÉRENT LICENCES, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL) ont **l'obligation** d'être licencié.

Merci pour votre diligence.

Finances

Réaffiliations et cotisation départementale 2025/2026

A ce jour, sauf erreur ou omission de notre part, les clubs suivants n'ont pas réglé la facture correspondante pour la saison 2025/2026 :

- ARA0038016 – BASKET ST MARCELLIN
- ARA0038018 – GRESIVAUDAN BASKET CLUB
- ARA0038025 – SPORTING CLUB DE GIERES
- ARA0038028 – ASSOCIATION SPORTIF ST ANDRE BASKET
- ARA0038029 – GRENOBLE BASKET 38
- ARA0038030 – AVENIERES VEYRIN THUPELLIN
- ARA0038042 – US SASSENAGEOISE
- ARA0038047 – BASKET CLUB SEPTEME OYTIER
- ARA0038048 – UNION SPORTIVE VALDAINOISE
- ARA0038053 – US SAINT PIERRE DE BRESSIEUX
- ARA0038056 – LA TRONCHE MEYLAN CORENC BASKET
- ARA0038058 – AS TULLINS FURES
- ARA0038060 – AS LE VERSOUD
- ARA0038061 – AL VOIRON BASKET
- ARA0038063 – VOREPPE BASKET CLUB

- ARA0038065 – US DE ST EGREVE
- ARA0038077 – ES FRONTONAS CHAMAGNIEU
- ARA0038081 – BASKET CLUB LES ABRETS
- ARA0038083 – BASKET CLUB BEAUVOIR DE MARC
- ARA0038098 – ASEL SAINT MARTIN D'URIAGE
- ARA0038101 – US BASKET BEAUREPAIRE
- ARA0038104 – VEDETTE ST VICTOR CESSIEU
- ARA0038105 – BASKET CLUB DE RUY MONTCEAU
- ARA0038113 – BASKET CLUB DIEMOZ
- ARA0038120 – BC ST AGNIN CRACHIER CHEZEN
- ARA0038121 – BASKET GONCELIN GRESIVAUDAN
- ARA0038124 – CHATONNAY BC DES ETANGS
- ARA0038126 – BASKET CLUB EYZIN PINET
- ARA0038133 – AS ST GEORGES ESPERANCHE
- ARA0038136 – UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE
- ARA0038146 – AVENIR BASKET CHAMPIER
- ARA0038148 – BASKET 2 ALPES

Pour rappel : seuls les clubs à jour de leur réaffiliation 2025/2026 pourront être engagés en championnat départementaux

Évènementiel

Campus Départemental 2025



Le Comité de l'Isère organise son Campus Départemental le dimanche 14 septembre 2025 à TSF Voiron. Il s'agit de la journée de présaison à destination des dirigeants, des entraîneurs U15 à Seniors et des arbitres départementaux. La participation est gratuite pour l'ensemble des participants.

Les inscriptions sont à effectuer [en cliquant ici](#) avant le vendredi 5 septembre 2025.

Le rendez-vous est fixé le dimanche 14 septembre 2025 à 9h pour l'ensemble des participants inscrits et licenciés.

PARCOURS DIRIGEANTS

Chaque club évoluant en championnat isérois doit impérativement être représenté par un dirigeant *a minima*.

Programme

9h / 9h30 : accueil, forum des commissions, collation de bienvenue

9h30/10h15 : présentation des nouveautés 2025-2026.

10h15/11h15 : conférence « *actualités fédérales* » avec Christian AUGER, vice-président de la FFBB.

11h15/12h15 : conférence « *règlementation des associations sportives* » avec le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports.

12h15/12h30 : clôture.

PARCOURS TECHNICIENS

La participation pour les entraîneurs des équipes évoluant en D1 pour les catégories U15, U18 et Seniors est obligatoire. Elle est facultative mais recommandée pour les entraîneurs des catégories D2 et D3 U15, U18 et Seniors

- [Consulter la charte de l'entraîneur 2025-2026.](#)
- [Consulter les règles de participation aux formations continues 2025-2026.](#)

Programme

9h / 9h30 : accueil, forum des commissions, collation de bienvenue.

9h30/10h15 : présentation des nouveautés 2025-2026.

10h15/11h30 : intervention commune techniciens/entraîneurs « *la défense autour des écrans porteurs* ».

11h45/12h45 : intervention technique « *relance et continuité offensive* ».

12h45/13h : clôture.

PARCOURS ARBITRE DÉPARTEMENTAL

La participation de tous les arbitres de niveau départemental est obligatoire. Le Campus est le stage de début de saison leur permettant de valider leur statut pour la saison 2025-2026.

Programme

9h / 9h30 : accueil, forum des commissions, collation de bienvenue.

9h30/10h15 : présentation des nouveautés 2025-2026.

10h15/11h30 : intervention commune techniciens/entraîneurs « *la défense autour des écrans porteurs* ».

11h45/12h45 : QCM et intervention répartition.

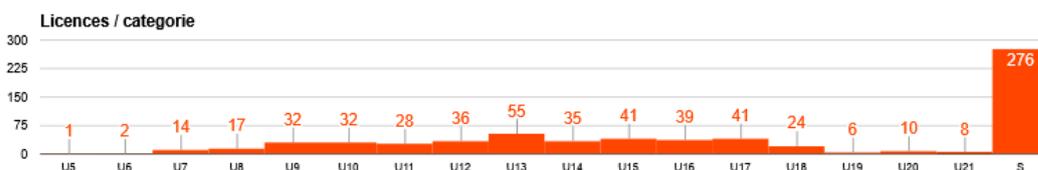
13h/14h : repas au self de TSF.

14h/17h : séquence d'ateliers en groupe

17h/17h15 : clôture.

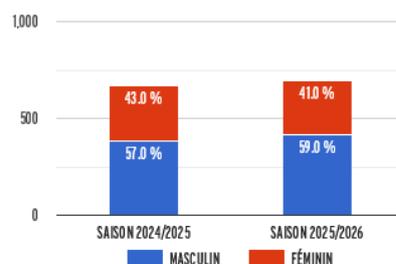
Qualifications

Statistiques licences 2025/2026



LICENCES CLUBS (SOCLES) À LA DATE DU 08 JUILLET

	FÉMININ	MASCULIN	TOTAL
SAISON 2024/2025	286	386	672
SAISON 2025/2026	285	413	698
EVOLUTION	-1	27	26
EVOLUTION %	-0.0%	7.0%	4.0%



Préinscriptions 2025/2026 – RAPPEL

Depuis le 1^{er} juillet, toutes les demandes de licence à l'état « validées groupement sportif » passent en « licences générées » à la condition que le président du club ait fait sa demande de licence et que le club l'ait validée.

Tant que la licence du président du club n'est pas au statut « validée groupement sportif », les autres licences ne pourront pas être générées.

Merci donc à l'ensemble des présidents de clubs de faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

Surclassements Région – Saison 2025/2026

Liste des médecins agréés :

011631	Dr	LABROSSE	Alexandre	1710 Route de Lyon	38110	ST JEAN DE SOUDAIN	04 74 97 20 67
ARA 2060	Dr	TORRESILLA	Madelyne	710 Route de Lyon	38110	ST JEAN DE SOUDAIN	04 74 97 20 67
01 1497	Dr	GIANNONE	Denis	Pole santé - 24 Chemin de la Cressonnière	38210	TULLINS	04 76 07 07 72
01 1399	Dr	ALLAGNAT	Jean Jacques	Centre de médecine du sport du médipole maison des consultants de la clinique - 60 avenue du médipole	38299	BOURGOIN JALLIEU	04 74 43 36 19
01 1633	Dr	ALANGUE	Yawo	Centre de médecine du sport du médipole maison des consultants de la clinique - 60 avenue du médipole	38300	BOURGOIN JALLIEU	04 74 43 36 19
ARA 1964	Dr	DEVAL	Vincent	Centre de médecine du sport du médipole maison des consultants de la clinique - 60 avenue du médipole	38300	BOURGOIN JALLIEU	04 74 43 36 19
01 1669	Dr	DOUTRELEAU	Stéphane	CHU Grenoble Hospital Sud/Scie Sport et Pathologies	38434	ECHIROLLES	04 76 76 54 94
01 1626	Dr	TAMM	Lykke	CHU Grenoble Hospital Sud/Scie Sport et Pathologies	38434	ECHIROLLES	04 76 76 54 94
ARA 1885	Dr	VEJUX	Florent	13 A route des Bois	38500	IVOIRON	06 61 97 51 38
ARA 1924	Dr	BOTTERO	François	Sport Lab - 9bis rue Conrad Killian	38950	SAINT MARTIN LE VINOUX	06 24 62 90 95
ARA 1883	Dr	VERBRUGGE-FUSELIER	Anais	Sport Lab - 9bis rue Conrad Killian	38950	SAINT MARTIN LE VINOUX	07 56 98 26 66

Les surclassements de type « médecin agréé » sont à réaliser auprès d'un médecin de la liste ci-dessus sur le formulaire spécifique disponible [en cliquant ici](#). Ils sont ensuite de la compétence de la Ligue. Le formulaire dûment complété doit être transmis à la Ligue à partir du lien suivant :

[PROCEDURE DEMATERIALISEE DE SURCLASSEMENT REGION - SAISON 2025-2026](#)

Juridique

Entente validée par le CD38 le 07/07/2025

- ENTENTE LES ARRONDS – ARA0038076

Entre AMICALE SPORTIVE TULLINS FURES (058) et AS BEUCROISSANT IZEAUX RENAGE (003) pour les catégories DFU13 et DFU15.

02 PÔLE PRATIQUES SPORTIVES

Compétitions 5x5

Évolution des championnats jeunes saison 2025/2026

Afin de redynamiser ses championnats jeunes, le Comité a acté plusieurs évolutions, applicables dès la saison 2025/2026.

Que faut-il retenir ?

En U13, U15 et U18 :

- En 1^{ère} phase, la division pré-ligue sera désormais composée d'un seul groupe de 12 équipes maximum, qui s'affronteront lors de triangulaires.
- En 3^e phase, création d'une division « Élite » regroupant les six meilleures équipes du département.
- Organisation de playoffs pour les équipes Élite et de 1^{ère} division.

En U11 :

- Création d'un tournoi de mi-saison : événement festif et sans enjeu sportif à des fins de détection uniquement.

[Cliquez ici](#) pour consulter le fonctionnement détaillé des championnats.

Calendrier sportif 2025/2026

La version n°2 du **calendrier sportif 2025/2026** [est disponible en cliquant ici](#).

SENIORS - Engagements 2025/2026

**DERNIERS JOURS POUR ENGAGER VOS ÉQUIPES
EN CHAMPIONNATS SENIORS DÉPARTEMENTAUX**

DATE LIMITE : LUNDI 14 JUILLET 2025

[CLIQUEZ ICI POUR ENGAGER VOS ÉQUIPES SENIORS 5x5](#)

Les clubs suivants bénéficient de places réservées dans les différentes divisions et n'ont pas encore procédé à l'engagement de leurs équipes :

- **ARA0038016 BASKET SAINT MARCELLIN**
- **ARA0038018 GRÉSIVAUDAN BASKET CLUB**
- **ARA0038025 SPORTING CLUB DE GIÈRES**
- **ARA0038028 ASSOCIATION SPORTIVE SAINT ANDRE BASKET**
- **ARA0038032 UJ BASKET MONSTEROUX MILIEU**
- **ARA0038033 BASKET CLUB MARCILLOLES PAJAY**
- **ARA0038038 ISÈRE SAVOIE PONT BASKET**
- **ARA0038046 BC SAINT CLAIR SUR GALAURE**
- **ARA0038047 BASKET CLUB SEPTEME OYTIER**
- **ARA0038048 UNION SPORTIVE VALDAINOISE**
- **ARA0038049 AVENIR BASKET HILAIROIS**
- **ARA0038052 SAINT MARTIN D'HÈRES BASKETBALL**
- **ARA0038053 US SAINT PIERRE DE BRESSIEUX**
- **ARA0038058 AS TULLINS FURES**

- **ARA0038063 VOREPPE BASKET CLUB**
- **ARA0038071 BASKET NORD ISÈRE**
- **ARA0038077 ES FRONTONAS CHAMAGNIEU**
- **ARA0038097 BASKET ESTRABLIN PONT EVEQUE**
- **ARA0038098 ASEL ST MARTIN D'URIAGE**
- **ARA0038104 VEDETTE ST VICTOR DE CESSIEU**
- **ARA0038120 BC ST AGNIN CRACHIER CHEZEN**
- **ARA0038124 CHATONNAY BC DES ETANGS**
- **ARA0038127 ROMANCHE BASKET**
- **ARA0038146 AVENIR BASKET CHAMPIER**
- **ARA0038170 PAYS VOIRONNAIS BASKET CLUB**

Les clubs ne souhaitant pas réengager une ou plusieurs de leurs équipes doivent en informer la Commission des Compétitions 5x5 dans les plus brefs délais, afin que les places laissées vacantes puissent être réattribuées.

Les clubs qui ont des contraintes de gymnase peuvent demander l'attribution d'un numéro d'ordre selon le tableau ci-dessous. Le lieu de la rencontre est précisé pour chaque journée de championnat (D = domicile, E = extérieur). La Commission des Compétitions 5x5 prendra en compte les demandes dans la mesure du possible.

Les demandes doivent être envoyées par mail, au plus tard le 14 juillet 2025.

N° ORDRE	1	2	3	4	5	6
20/09/2025	D	E	D	E	D	E
27/09/2025	E	D	E	D	E	D
04/10/2025	D	E	D	D	E	E
11/10/2025	E	D	E	E	D	D
08/11/2025	D	D	E	D	E	E
15/11/2025	E	D	E	D	E	D
22/11/2025	D	E	D	E	D	E
29/11/2025	E	D	E	E	D	D
06/12/2025	D	E	D	D	E	E
13/12/2025	E	E	D	E	D	D

SENIORS - Mouvements divisions 2025/2026

La Ligue ayant accordé une wildcard à l'équipe **BASKET CLUB DES PORTES DE L'ISÈRE** pour évoluer en Régionale Masculine 3, la place vacante en Pré-Régionale Masculine a été proposée à l'équipe **LES DAUPHINS DE CROSSEY BASKET - 3**. Le club a refusé cette proposition. Conformément au ranking départemental diffusé au BH n°42 du 5 mai 2025, la place vacante en Pré-Régionale Masculine a été proposée à l'équipe **ELAN BASKET DES VALLONS DE LA TOUR CESSIEU - 2**. Le club a accepté cette proposition. En conséquence, la place vacante en Départementale Masculine 2 a été proposée à l'équipe **BASKET GONCELIN GRÉSIVAUDAN**. Le club a accepté cette proposition.

Le club de **LA TRONCHE MEYLAN CORENC BASKET** n'a pas souhaité réengager son équipe 2 en DM2. En conséquence, la place vacante a été proposée à l'équipe **AMICALE BC DOMENE - 3**. Le club a accepté cette proposition.

JEUNES - Engagements 2025/2026

Les engagements pour les championnats départementaux U13 à U21 2025/2026 sont désormais ouverts.

[CLIQUEZ ICI POUR ENGAGER VOS ÉQUIPES U13, U15, U18 & U21 5x5](#)

Seules les équipes engagées **avant le 27 août 2025** pourront participer à la première phase du championnat.

RAPPEL : les équipes de CTC doivent être engagées sur le formulaire du club porteur uniquement.

Seules les équipes qui aspirent à jouer en championnat régional à partir de la 2^e phase doivent être engagées en pré-ligue. Il ne sera pas possible d'en refuser l'accession.

Les équipes engagées en pré-ligue sont soumises à la Charte de l'Entraîneur et au règlement du niveau régional, dont les règles de participation sont les suivantes :

	U13M / U13F	U15M / U15F	U18
Nombre de joueurs.ses minimum / Minimum autorisés.ées en Championnat Régional.	7 Minimum 10 Maximum	7 Minimum 10 Maximum	5 Minimum 10 Maximum
Nombre minimum de joueurs.ses du club porteur d'une IE sur la feuille	3	3	3
Licences 1C, 2C, 0CT, 1CAST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC)	3	3	5 (dont 2 max 2C ou 2CASTCTC ou 2CAST)
Licences 0C max	Sans limite	Sans limite	Sans limite

ATTENTION : les clubs ayant une équipe U13, U15 ou U18 qualifiée en championnat régional, et qui font le choix **d'engager leur équipe n°2 en division pré-ligue** doivent respecter les règles suivantes :

- 10 joueurs.euses devront être brûlé.e.s en équipe n°1.
- Aucun joueur muté, aucun joueur prêté ne pourra participer avec l'équipe n°2.

MINI BASKET - Engagements 2025/2026

Les engagements U9 et U11 2025/2026 sont désormais ouverts.

[CLIQUEZ ICI POUR ENGAGER VOS ÉQUIPES U9 & U11](#)

Seules les équipes engagées **avant le 27 août 2025** pourront participer à la première phase du championnat.

En U11, vous avez la possibilité d'attendre la deuxième phase du championnat, qui débutera le 8 novembre 2025. Un formulaire sera mis en place pour la deuxième phase. Il sera ouvert du 10 septembre au 12 octobre 2025.

Les équipes en collaboration au sein d'une CTC ne sont pas autorisées en mini-basket.

**Aucun règlement ne doit être envoyé (ni virement ni chèque).
Vous recevrez ultérieurement une facture correspondant
au montant total de vos engagements.**

**Seuls les clubs à jour du paiement de leur affiliation
pourront être engagés en championnats départementaux.**

COMITÉ ISÈRE BASKET BALL

5, avenue Paul Verlaine – 38100 GRENOBLE



Tél : 04.76.22.33.55

Courriel : secretariat@iserebasketball.org

Site : www.iserebasketball.org

NOS PARTENAIRES

